

*Juges—Loi*

[Français]

Comme vous le savez tous, ce projet de loi contient deux articles seulement: le premier article fera augmenter le traitement des juges nommés par le gouvernement fédéral, et le deuxième abrogera certaines dispositions de la Loi sur les juges qui accorde à ces derniers des avantages sociaux en fonction de leur état matrimonial et qui pourraient être contestés en vertu de la Charte.

Monsieur le Président, vous savez que la Loi sur les juges exige que le ministre de la Justice établisse tous les trois ans une commission indépendante chargée d'examiner les traitements et les avantages sociaux des juges nommés par le gouvernement fédéral et de présenter un rapport à ce sujet. La Commission de 1986, soit la deuxième commission établie en vertu de ces dispositions de la Loi sur les juges, a recommandé qu'un certain nombre de changements soient apportés aux traitements et aux avantages sociaux des juges. Le projet de loi C-88 vise à mettre en application certaines de ces recommandations.

[Traduction]

L'article 1 du projet de loi vise à porter les traitements des juges aux niveaux qu'a recommandés la commission après avoir procédé à une évaluation indépendante des niveaux actuels de rémunération. Cependant, ces majorations ne sont pas accordées avec une pleine rétroactivité au 1<sup>er</sup> avril 1986, comme la commission l'avait recommandé, mais selon trois étapes successives, soit au 1<sup>er</sup> avril 1986, au 1<sup>er</sup> avril 1987 et à compter du 1<sup>er</sup> avril 1988.

● (1010)

L'article 2 du projet de loi, qui modifie la Loi sur les juges de façon que les prestations versées aux conjoints et aux enfants ne dépendent plus de l'état matrimonial, donne également suite à une recommandation de la Commission et fait en sorte que les dispositions pertinentes de la Loi soient dorénavant parfaitement compatibles avec la Charte des droits et des libertés.

Comme l'a signalé le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) lors du débat à l'étape de la deuxième lecture, les autres recommandations de la commission de 1986 qui portent en grande partie sur les pensions des juges et d'autres avantages non salariaux font l'objet d'un examen dans le cadre d'une consultation de ceux de mes collègues du Cabinet qui sont les plus directement intéressés. Le ministre de la Justice se propose de répondre à ces recommandations une fois qu'il aura terminé ces consultations.

[Français]

J'aimerais également remercier, monsieur le Président, tous les membres du Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-88 pour la rapidité avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche.

Bien que ce projet de loi soit si court, monsieur le Président, il n'en est pas moins important, car il nous permet de témoigner de façon tangible aux juges nommés par le gouvernement du Canada notre reconnaissance à l'égard du rôle essentiel qu'ils jouent dans notre système de justice. Le ministre de la Justice est très heureux que ce projet de loi soit approuvé par la Chambre et espère qu'il recevra la sanction royale le plus tôt possible.

[Traduction]

Je tiens à remercier les membres du comité législatif de la célérité avec laquelle ils ont étudié ce projet de loi. Je tiens en outre à remercier tous les députés de permettre à la Chambre, à la demande du gouvernement, d'adopter aujourd'hui ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Nous espérons que le projet de loi recevra prochainement la sanction royale de façon à aider nos juges.

[Français]

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, j'ai une intervention à faire assez courte mais j'aimerais céder ma place pour l'instant à mon collègue de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) parce qu'il est pressé. Il faut qu'il soit en quelque part à 10 h 30.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**M. le vice-président:** L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, on sait que, à la troisième lecture, les premier et deuxième orateurs ont un temps illimité. J'imagine donc que mon collègue de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) ne veut—tout en étant très gentil en cédant sa place actuellement—en aucun temps porter préjudice à son droit d'utiliser le temps qu'il voudra.

[Traduction]

**M. le vice-président:** Je suis sûr que tous les députés sont d'accord là-dessus.

**Des voix:** D'accord.

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, je remercie le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston). J'ai un rendez-vous avec un ministre concernant un projet de loi d'initiative parlementaire. Je ne veux pas le rater parce que c'est important pour mes électeurs, pour les marins de la marine marchande et pour les anciens combattants du Canada.

Je voudrais faire quelques remarques au nom du Nouveau parti démocratique en réponse au discours très succinct du secrétaire parlementaire. La question des juges me rappelle un sketch satirique de Monty Python dans lequel un mineur de charbon dit: «J'aurais été juge si j'avais su le latin, mais je ne sais pas le latin, donc je ne serai pas juge».

Évidemment, les juges ne parlent pas latin aujourd'hui, mais ils ont beaucoup de travail en raison de toutes les lois que nous adoptons et de la nature plus procédurière de notre société. De plus, nous avons adopté la Charte des droits et tout récemment l'Accord du lac Meech qui viennent s'ajouter, aux textes que les juges ont à interpréter. Nous voulons avoir les meilleurs juges possibles dans notre pays. En général, nous avons une excellente magistrature.

Je remarque que les augmentations de traitement des juges prévues dans le projet de loi ne sont pas toutes rétroactives. Je pense qu'on a pris une bonne décision. La question du traitement des juges soulève une controverse et il en sera toujours ainsi. Il y a des gens dans mon parti qui pensent que les juges sont trop bien payés. Mais il y en a d'autres, et pas seulement des juristes, qui disent que si nous voulons que les bons juristes deviennent juges, nous devons leur payer un bon traitement. Bien sûr, nous voulons que les meilleurs juristes accèdent à la